



Commune du Département de Seine et Marne

# VILLIERS-EN-BIERE

# P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

Le Bourg - Échelle 1/2000e

ÉTUDES



10 mars 2016



	Limite de zone
	Bâtiment pouvant connaître un changement de destination
	Bâtiment remarquable protégé
	Emplacement réservé
	Espace boisé classé (art L.113-1 du code de l'urbanisme)
	Alignement d'arbres à protéger
	Éléments du paysage à protéger
	Secteur de protection du paysage
	Secteur de continuités écologiques
	Secteur de risque technologique
	Secteur de nuisances sonores
	Secteur de richesse du sous-sol
	Secteur de protection de la ressource en eau

